

PÉTITION DES CITOYENS DE TOULOUSE, AU CORPS LÉGISLATIF.



*Toulouse, ce 4 ventose, an 5 de la République une
et indivisible.*

LÉGISLATEURS,

Les turbulens et les factieux de notre commune ont déjà fatigué deux fois le Corps législatif de leurs doléances et de leurs diatribes, pour faire triompher une minorité intrigante, et chercher à force de calomnies et de faits atroces lâchement inventés, à faire annuler le vœu du peuple.

Si les crimes horribles qu'énumère le libelle qu'ils ont fait lire à la tribune le 27 pluviôse, avoient été commis, nous désertierions nos toits hospitaliers toujours prêts à devenir la proie du flambeau des furies; mais aucun des faits avancés par ces calomniateurs, n'ont heureusement eu lieu que dans l'imagination contre-révolutionnaire

du Sycophante qui a rédigé cet écrit incendiaire. Quelques peu nombreuses que soient les signatures réelles qui l'accompagnent et qu'astucieusement on a représentées si volumineuses, il est démontré que les folliculaires féroces qui ont fait cette pétition liberticide, ont, en présentant un autre écrit, trompé les citoyens de bonne foi qui ont donné leur nom avec confiance. La vérité ne tardera pas à faire connaître cette manœuvre et à démasquer les désorganiseurs qui veulent jeter dans nos murs les brandons de la guerre civile. (1)

Il n'est pas nécessaire de répondre à l'imputation odieuse qu'ils ont faite à la commune de Toulouse, de receler dans son sein des sectateurs de l'infâme Babœuf; l'arrêté énergique que prit la municipalité le 27 floréal dernier, et la procédure continuée à cet effet pendant plus de six mois pour entendre tous les témoins que s'était vanté de fournir le gazetier qui veut que nous nous déchirions, ont démontré jusqu'à l'évidence, l'infamie de ce dénonciateur et de ses adhérents.

Il y a quinze mois que ces mêmes hommes demandèrent au directoire exécutif le changement de notre municipalité, pour organiser avec plus de certitude, la

(1) Quand on connaîtra l'astuce avec laquelle on a surpris aux capitaines des compagnies des centeniers, les signatures qu'il paraît qu'ils avaient recueillies pour tout autre motif que pour une pétition; quand on saura avec quelle adresse on a en les noms de toutes les citoyennes habituées de nos spectacles, de leurs enfans et de leurs domestiques même; quand on aura découvert la multiplicité des signatures controuvées dont les rédacteurs de ce pamphlet diffamatoire familiarisés avec ces gentilles révolutionnaires, savent grossir le nombre à volonté, on verra au juste à quel MINIMUM doivent être réduits les commettans de M. Caussé.

Vendée qu'on prépare dans le midi ; le directoire nous laissa nos magistrats.

N'ayant pu faire improuver par le gouvernement la conduite sans reproches de notre administration municipale, les mêmes agitateurs présentèrent en fructidor dernier une pétition au Corps législatif, pour faire annuler les élections de nos dernières assemblées communales ; le Conseil des cinq cents fit justice de cette tentative désorganisatrice par son ordre du jour du 28 brumaire.

Les perturbateurs ne se sont point tenus pour battus et persévérant dans leur système subversif, ils ont tenté par toute espèce de provocations, de faire faire quelques mouvemens, afin d'avoir un prétexte de se plaindre des magistrats à qui la police de notre commune est confiée.

Le mois de nivose dernier, ils cherchèrent à agiter fanatiquement le peuple, en appelant sous les bœufs de deux sexes au convoi d'un prêtre réfractaire. L'autorité du juge-de-peace qui se transporta pour dissiper cet attroupement fut méconnue, et l'on y entendit plusieurs fois le cri contre-révolutionnaire de VIVE LA VENDEE.

Cet essai ne fut cependant pas heureux pour les provocateurs ; le rassemblement fut bientôt dissout, et l'ordre se rétablit.

On organise depuis long-temps clandestinement des compagnies secrètes qui ont des officiers, des trésoriers, des armes et des points de réunion désignés. Il paraît que c'est pour faire l'essai de cette force anti-constitutionnelle, que l'on a tenté plusieurs fois de faire faire du bruit au spectacle, afin de prouver aux agens de la faction royale à qui ces projets libéricides n'étaient pas

étrangers, que les républicains étaient en minorité dans notre commune.

La municipalité eut le bon esprit de faire défendre la pièce intitulée : *la chaste Suzanne* qui paraissait devoir servir de prétexte aux agitateurs ; mais ce que l'on était bien loin de prévoir, une actrice qui jouait dans Paul et Virginie le 30 nivose dernier fut le point de mire des turbulents, et occasionna par les applaudissemens d'un parti, et par les sifflets de l'autre, l'interruption du spectacle et des vociférations que la présence des magistrats appaisa.

Ces administrateurs accourus pour rétablir le calme, parlèrent au peuple le langage de la loi, et nous vîmes le moment où ils allaient être obligés de déployer l'appareil de la force, pour faire exécuter leurs ordres, si l'on n'était pas venu annoncer que l'actrice qui devoit jouer le rôle de Virginie, s'était trouvée mal, et que cette pièce ni même aucune autre ne pouvait avoir lieu. On donna ordre aux citoyens de se retirer paisiblement ; et les INCROYABLES héros de nos coulisses, qui des premières loges avaient, en vociférant, dit plusieurs fois qu'il fallait foudre sur le parterre, parce qu'ils étaient cinq contre un, se portèrent, en sortant, à tous les excès contre les républicains.

Nous invoquons, à l'appui de la vérité que nous vous annonçons, les procès-verbaux que les autorités constituées ont dû envoyer au ministre de la police, et la procédure qui se poursuit devant le juge-de-peace de l'arrondissement.

Ce n'est pas avec des déclamations vagues, c'est avec des faits et des pièces probantes, que nous voulons détruire les assertions virulentes des pétitionnaires qui calomnient nos magistrats.

Quand la municipalité s'apparent des mouvements extérieurs, elle mit sur le champ la colonne mobile en réquisition, et cette colonne mobile composée de bons citoyens, pères de famille pour la plupart hommes probes, choisis et épurés par les deux administrations, est dans le libelle qui vous a été présenté, atrocement invectivée par nos désorganiseurs (1). Nous croirions humilier nos concitoyens, de chercher à les disculper des spoliations et des voies de fait dont les pétitionnaires ont l'impudeur de les accuser.

Législateurs, demandez au ministre une analyse de la procédure que l'on a faite à cet égard, et publiez-en le résultat. Nos officiers municipaux ont dû faire un tableau exact et fidèle de tous ces faits au directoire exécutif. Ces administrateurs ont notre confiance, parce qu'ils sont purs républicains. La malveillance ne les calomnie que parce qu'elle redoute la rigidité de leurs principes; mais s'ils favorisaient les factieux ou les anarchistes, s'ils déviaient jamais de la ligne constitutionnelle, nous les dénoncerions avec le même courage que nous les défendons aujourd'hui.

Les agitateurs indignés de n'avoir pu empêcher la célébration de l'anniversaire du 21 janvier, insultèrent des républicains qui chantaient ce jour là, à l'issue d'un banquet civique, un hymne patriotique autour de l'arbre de la liberté, leur lancèrent des pierres, et provoqués de la manière la plus outrageante par le citoyen Frassinès, ancien membre du parlement qui descendit exprès de chez lui, pour les qualifier de brigands et de scélérats,

(1) Elle est composée de deux mille hommes.

quelques personnes, dit-on, le maltraitèrent dans la mêlée; en se sauvant dans sa maison, il tira un coup de pistolet sur le peuple dont une des balles blessa un canonnier à la main (1). Le sang qui coulait échauffant les esprits, on jeta un morceau de brique dans le premier étage de la maison où l'ex-parlementaire s'était réfugié; on dit que le représentant du peuple Mazade y était à dîner, mais tout le monde l'ignorait, et la preuve de la déférence que ces républicains ont pour la représentation nationale, ce sont les égards avec lesquels ils entourèrent le représentant Blaviel qui sortit de la même maison, dit qu'elle ne renfermait point celui qui avait tiré le coup de pistolet, calma tout par ces seules paroles et fut à même, en disant qui il était, de juger du respect que l'on portait à son caractère.

La municipalité a dû faire parvenir au ministre de la police une déclaration signée du citoyen Blaviel, qui garantit l'exactitude de notre assertion.

Les impudens pétitionnaires publient insolemment qu'il y a eu des morts des suites des voies de fait qui ont eu lieu dans la soirée du 30 nivose et 2 pluviôse. S'il reste une apparence de moralité à ces désorganisateur éhontés, nous les sommions de les nommer, de faire connoître ceux qu'ils disent avoir été trouvés dans la rivière, et de désigner un individu de quelque parti qu'il fut, qui se soit guéri des blessures légères qu'il peut avoir reçues.

Ils annoncent avec la même arrogance, que six

(1) Les pétitionnaires ont envain voulu nier ce fait, la procédure se poursuit, les témoins à charge et à décharge entendus ont prouvé que Fraissinés avait tiré un coup de pistolet; il y a un mandat d'arrêt lancé contre lui.

cens familles ont déserté Toulouse , tandis que pas un ménage seulement ne s'est retiré à la campagne , et que si la commune a été évacuée par quelqu'un , c'est par trois ou quatre cens réactionnaires des départemens environnans , et tous sujets à la réquisition , que la faction royale avoit attirés à Toulouse , pour organiser un mouvement.

Selon ces calommateurs fétides , la maison commune étoit remplie de gens armés , la soirée du 30 nivose , tandis qu'il n'y avoit que la garde ordinaire de service.

Ainsi , selon eux , à chaque mouvement , les autorités constituées leur paroîtront entourées d'assassins , jusqu'à ce que les émigrés rentrés puissent composer à eux seuls la force armée , et que les prêtres réfractaires prêchent ici comme ailleurs , le mépris des lois et de la constitution. Ils souffrent de voir que l'assassinat des bons citoyens n'est pas à l'ordre du jour , comme à Toulouse , dans tant d'autres départemens où le sang des républicains coûte sous le poignard des égorgeurs ; il leur en coûte de savoir qu'il existe encore quelques communes où le feu sacré du patriotisme n'est pas éteint , et où la liberté sans licence à des desservans et des autels.

Législateurs , repoussez les adresses mensongères et virulentes de ces ennemis du bien public loin de vous , qui pour détourner l'attention du gouvernement , de la part active qu'ils avoient à la conjuration de BROTTIER , cherchent à déverser sur les vrais amis de la constitution de l'an troisième , les soupçons qui planent justement sur leurs têtes coupables. Étudiez la

conduite anti-républicaine de celui que nos sectateurs de la royauté ont choisi pour leur missionnaire ; c'est un journaliste éhonté qui après s'être appitoyé plusieurs fois sur le compte de Louis XVIII, et ayant vu que le stoïcisme de la municipalité le contrarieroit dans ses vues , a résolu de mettre tout en oeuvre pour la perdre , afin de pouvoir plus facilement exécuter son projet ; le citoyen Caussé, en un mot , est un homme qui , n'aspirant qu'à se venger de ce qu'il a souffert pendant le régime de la terreur , cherche à entraîner tous ses concitoyens dans l'abîme , pour satisfaire ses passions haineuses , et grossir le nombre des factieux qui sont prêts à se ranger sous les bannières du prétendant ; mais notre attachement à la constitution de l'an troisième vous est connu , et les vociférations des agitateurs ne l'emporteront pas sur le vœu prononcé des vrais amis de la justice , des lois et du gouvernement.

Citoyens représentans , veuillez , s'il en est encore tems , faire passer au directoire exécutif la pétition que nous vous adressons . A défaut de ce , transmettez-la à la commission chargée de vous faire un rapport sur les départemens méridionaux ; elle fera voir que les républicains veillent , et que de quelque fiel que les ennemis de la liberté les abreuvent , la vérité sait se faire entendre , et est toujours prête à confondre la calomnie.

Suivent quatre mille six cents soixante-une signatures.

De l'imprimerie de PAIN, passage Honoré.

